



ARRETE PORTANT PROCLAMATION DES LISTES DE CANDIDATS AUX ELECTIONS DES CONSEILS CENTRAUX

Pour les représentants des personnels et des usagers

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L.719-1, L719-2 et L762-1 ;

Vu les statuts de l'Université du Littoral Côte d'Opale ;

Vu les arrêtés modificatifs de convocation pour l'élection des représentants / représentantes des personnels et des usagers aux Conseils Centraux de l'Université du Littoral Côte d'Opale en date du 10 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif du 16 mai 2024 portant sur les projets d'arrêtés électoraux ;

Vu la consultation par mail du Comité Electoral Consultatif en date du 31 mai 2024 ;

Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif du 15 octobre 2024 portant sur la recevabilité des candidatures ;

ARRETE

ARTICLE 1

Les listes de candidats admises à se présenter aux élections des représentants des personnels et usagers aux Conseils Centraux se trouvent en annexe du présent arrêté.

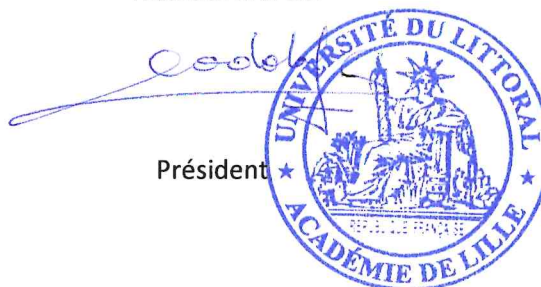
ARTICLE 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dunkerque, le 17 octobre 2024

Hassane SADOK

Président



- Pour affichage et publication sur l'ENT et le site internet de l'ULCO
- Copie : Rectrice de la Région Académique Hauts-de-France